

Procédure d'inscription ou de réinscription

Pour les nouvelles familles :

Contacter la Mairie pour recevoir la fiche d'inscription qui permettra la création de votre compte famille sur CARTE PLUS, au 02.51.40.71.29 ou par mail à <u>christelle.paquereau@bournezeau.fr</u>.

Pour inscrire un nouvel enfant :

Envoyer un mail à <u>christelle.paquereau@bournezeau.fr</u>, avec les renseignements suivants :

• nom, prénom, date de naissance, école, classe et instituteur du nouvel enfant.

DOSSIER FAMILLE

Chaque année, nous vous demandons de modifier et valider les informations de votre dossier famille. **IMPORTANT :** Vous devez valider et transmettre toutes les fiches du dossier, même si vous n'avez aucune information à modifier ou à renseigner.

Ce dossier est composé de plusieurs fiches que vous devrez valider et signer sur le portail. Si vous n'avez pas toutes les informations, vous pouvez dans un premier temps « Enregistrer en brouillon » puis revenir ultérieurement afin de « Valider et transmettre la fiche » (si vous ne validez pas, vos informations ne seront pas transmises à votre gestionnaire).

Une fois validée, les fiches ne sont plus modifiables, elles sont transmises à la mairie qui fera un contrôle et les validera ou les refusera. Vous recevrez un mail vous informant de l'action de votre gestionnaire, mais nous vous conseillons de vous reconnecter au portail régulièrement pour vérifier l'état de votre dossier famille.

1. Préparez vos documents avant de commencer :

Plusieurs pièces justificatives vont vous être demandées, nous vous conseillons de les préparer en les scannant sur votre ordinateur. Les pièces demandées sont les suivantes :

- Attestation de quotient familial CAF ou MSA,
- Pour chaque enfant :
 - Attestation d'assurance pour chaque enfant
 - En cas de traitement médical : l'ordonnance
 - En cas de PAI : la copie du PAI

Pour chaque pièce demandée, vous pouvez déposer jusqu'à 4 fichiers, mais chaque fichier ne devra pas dépasser une taille de 2000 ko (soit 1,95 Mb).

2. Les règlements intérieurs :

Une fois identifié, vous devez accepter le règlement intérieur. Vous devez cocher les cases « J'ai pris connaissance du règlement intérieur et j'ai informé mon enfant de ce règlement », puis « Valider et transmettre la fiche »

Si vous avez d'autres enfants pour lesquels cette action est nécessaire, leur nom est affiché en haut de l'écran, cliquer sur « Accéder à la fiche ».

3. Les fiches rattachées à la famille :

- La fiche famille : renseignements généraux sur les responsables du compte famille.
 - Date de naissance, Adresse, téléphones, mail, ...
 - o Informations allocataires (CAF, MSA, Autre régime),
 - o Quotient familial,

O PIECES A JOINDRE :

Attestation de quotient familial CAF ou MSA,



- Les fiches « autres responsables » : renseignements généraux sur les autres responsables rattachés à cette famille
 - o Adresses, téléphones, mail, ...
 - Lien avec les enfants de la famille

4. Les fiches pour chaque enfant :

- <u>La fiche Assurance :</u>
 - Compagnie, N° de contrat, Date d'échéance.
 - Une liste des assurances existantes est proposée, si la vôtre n'est pas présente, vous pouvez en saisir une nouvelle, dans ce cas, merci de remplir le maximum d'informations dont vous disposez : nom, adresse, téléphone.
 - Si vous avez changé d'assurance, cliquer sur 💌 (à la fin du nom de la compagnie) afin d'en choisir une nouvelle dans la liste proposée ou d'en créer une.
 - <u>PIECE A JOINDRE :</u> L'attestation d'assurance
- La fiche d'autorisation : Remplissez soigneusement cette fiche, elle contient notamment :
 - Le droit à l'image et à publication,
 - Les autorisations médicales en cas d'urgence.
- La fiche de contacts : vous allez pouvoir saisir sur cette fiche les différents personnes (autres que les responsables déjà désignés dans les fiches rattachées à la famille) qui seront autorisées à venir prendre votre enfant ou à contacter en cas d'urgence.
 - Nom, prénom, adresse, téléphone, mail.
 - Pour créer un nouveau contact cliquer sur « Ajouter une personne » puis sur « Créer un nouveau contact ». Une fois les informations saisies, cliquer sur « Enregistrer » pour enregistrer ce contact dans votre dossier (ce contact pourra ensuite être récupéré sur un autre enfant en cliquant sur « Ajouter une personne » puis en sélectionnant cette personne dans la liste)
 - Une fois le contact créé ou sélectionné, vous devez préciser :
 - Le lien de parenté de ce contact avec l'enfant
 - Si ce contact est autorisé ou pas à récupérer l'enfant
 - Si ce contact doit être appelé en cas d'urgence (dans le cas où les parents ne seraient pas joignables).
 - Si vous souhaitez modifier un contact, cliquer sur afin de le modifier. <u>ATTENTION</u>: le nom et le prénom ne sont pas modifiables, si vous avez fait une erreur sur ces informations, vous devrez le supprimer et le recréer.
 - Si vous souhaitez supprimer un contact, vous devez suivre la procédure ci-dessous :
 - Le retirer pour chaque enfant en cliquant sur
 - Enregistrer la fiche de l'enfant en brouillon
 - Une fois que vous avez retiré ce contact de tous vos enfants, cliquer sur « Ajouter

une personne », le nom du contact est affiché, cliquer sur pour le supprimer définitivement de vos contacts.

- La fiche sanitaire : Vous devez renseigner dans cette fiche les vaccins, les exigences alimentaires, le médecin traitant,
 - **PIECES A JOINDRE :**
 - En cas de traitement médical : l'ordonnance,
 - En cas de PAI : copie du PAI.